

IDEST : améliorer sa pratique dans le cadre de Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP)

Renforcement des compétences et pratiques élargies

PUBLIC

- Infirmier·ère en santé au travail

INTERVENANTS

- Infirmier·ère·s en santé au travail

SESSIONS UNIQUEMENT EN INTRA-ENTREPRISE

DURÉE

1 jour

DATES

Nous consulter

LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

TARIF

Nous consulter

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

www.ast-i.org

Objectifs

- Améliorer sa pratique professionnelle en remobilisant les acquis de la formation initiale pour renforcer ses compétences
- Adopter une posture réflexive sur sa pratique de manière critique et constructive
- Échanger et confronter ses pratiques à partir de situations cliniques

Programme

Matin

- Sélection de situations cliniques (avec ou sans problème ou choix en référence à un thème)
- Communication des références bibliographiques au groupe
- Présentation de situations cliniques et analyse collective de la prise en charge et des problèmes rencontrés
- Choix d'actions d'amélioration des pratiques et mesures évaluatives envisageables

Après-midi

- Présentation des situations aux autres groupes, discussions, échanges, consensus sur des axes d'amélioration et d'harmonisation de pratiques
- Questions diverses

Pré-requis

Exercer en santé au travail

Méthodes pédagogiques

- 3 groupes de travail, 1 animateur par groupe
- Chaque étudiant apporte une situation clinique (envoi au préalable à l'organisateur pour apport de littérature scientifique : fonds documentaire)
- Réflexivité, échanges, et confrontations de pratiques

Suivi et modalités d'évaluation

- Auto évaluation et analyse de cas

Délai d'accès à la formation

Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois à compter de la date de signature du contrat

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>